

Date de la séance

Le 23 avril 2026

Date de convocation

Le 16 avril 2025

Date d'affichage

Le 16 avril 2025

Nombre de membres

En exercice 08

Présents 06

Absents 02

Procurations 00

N° 2026/02

OBJET : Élection du Vice-président

Transmis à
la Préfecture
Le 28 avril 2026

Date de publication
Le 28 avril 2026

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Mme Laetitia SERVEILLE, Mme Myriam CALVIGNAC, Mme Odile NEHR, Mme Monique BARBASTE, M. Laurent MOMMEJA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

Mme Marie MONFERRAN, Mandie HOFFMANN

Secrétaire de séance : Mme Monique BARBASTE

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit, dès sa constitution, élire en son sein, un vice-président ou une vice-présidente.

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que suite au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, il convient de nommer un nouveau vice-président.

Le résultat des votes est le suivant :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre d'administrateurs présents : 06

Nombre de bulletins : 6

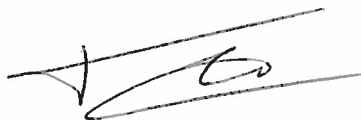
Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 6

Mme Laetitia SERVEILLE a obtenu 6 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, elle a été proclamée vice-présidente et a été immédiatement installée.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ



Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Monique BARBASTE



Date de la séance

Le 23 avril 2026

Date de convocation

Le 16 avril 2025

Date d'affichage

Le 16 avril 2025

Nombre de membres

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 08 |
| Présents | 06 |
| Absents | 02 |
| Procurations | 00 |

N° 2026/03

OBJET : Approbation du
Compte de gestion du
receveur

Transmis à
la Préfecture
Le 28 avril 2026

Date de publication
Le 28 avril 2026

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Mme Laetitia SERVEILLE, Mme Myriam CALVIGNAC,
Mme Odile NEHR, Mme Monique BARBASTE, M. Laurent MOMMEJA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

Mme Marie MONFERRAN, Mandie HOFFMANN

Secrétaire de séance : Mme Monique BARBASTE

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la
restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le
compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du
passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le
montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024,
celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement
ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui
ont été prescrites de passer dans ses écritures,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent
régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice
2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par
l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la
tenue des comptes.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ



Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Monique BARBASTE



Date de la séance

Le 23 avril 2026

Date de convocation

Le 16 avril 2025

Date d'affichage

Le 16 avril 2025

Nombre de membres

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 08 |
| Présents | 06 |
| Absents | 02 |
| Procurations | 00 |

N° 2026/04

OBJET : Approbation du
Compte administratif

Transmis à
la Préfecture
Le 28 avril 2026

Date de publication
Le 28 avril 2026

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Mme Laetitia SERVEILLE, Mme Myriam CALVIGNAC,
Mme Odile NEHR, Mme Monique BARBASTE, M. Laurent MOMMEJA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

Mme Marie MONFERRAN, Mandie HOFFMANN

Secrétaire de séance : Mme Monique BARBASTE

Sous la présidence de Laetitia SERVEILLE, Vice-Présidente, chargée de la
préparation des documents budgétaires, le Conseil d'Administration examine le
Compte Administratif 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | | |
|-----------------------|---|------------|
| Dépenses 2025 | : | 8 333.03 € |
| Recettes 2025 | : | 101.33 € |
| Excédent 2024 reporté | : | 2 444.35 € |

| | | |
|--------------------------|---|--------------|
| Déficit Total de clôture | : | - 5 787.35 € |
|--------------------------|---|--------------|

Investissement

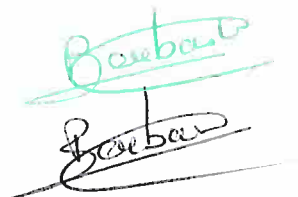
| | | |
|---------------|---|--------|
| Dépenses 2025 | : | 0.00 € |
| Recettes 2025 | : | 0.00 € |

| | | |
|-----------------------|---|--------|
| Restes à réaliser | : | 0.00 € |
| Besoin de financement | : | 0.00 € |

Hors de la présence de Monsieur FERNANDEZ Marc, Président, le Conseil
d'Administration approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du
C.C.A.S. 2025.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Monique BARBASTE



Date de la séance
Le 23 avril 2026

Date de convocation
Le 16 avril 2025

Date d'affichage
Le 16 avril 2025

Nombre de membres
En exercice 08
Présents 06
Absents 02
Procurations 00

N° 2026/05

OBJET : Affectation du
résultat

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Mme Laetitia SERVEILLE, Mme Myriam CALVIGNAC,
Mme Odile NEHR, Mme Monique BARBASTE, M. Laurent MOMMEJA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

Mme Marie MONFERRAN, Mandie HOFFMANN

Secrétaire de séance : Mme Monique BARBASTE

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Marc
FERNANDEZ, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du
résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0.00 €
- un déficit de fonctionnement de 5 787.35 €

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement
comme suit

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 8 231.70 €
B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé
du signe + (excédent) ou - 2 444.35 €
C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) - 5 787.35 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement
D 001 (besoin de financement) 0.00 €
R 001 (excédent de financement) 0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement
Besoin de financement 0.00 €
Excédent de financement 0.00 €
Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION = C =G+H 0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F
2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 5 787.35 €

Transmis à
la Préfecture
Le 28 avril 2026

Date de publication
Le 28 avril 2026

Certifié exécutoire

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ



Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Monique BARBASTE



Date de la séance

Le 23 avril 2026

Date de convocation

Le 16 avril 2025

Date d'affichage

Le 16 avril 2025

Nombre de membres

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 08 |
| Présents | 06 |
| Absents | 02 |
| Procurations | 00 |

N° 2026/06

OBJET : Vote du Budget
primitif 2026

Transmis à
la Préfecture
Le 28 avril 2026

Date de publication
Le 28 avril 2026

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Mme Laetitia SERVELLE, Mme Myriam CALVIGNAC, Mme Odile NEHR, Mme Monique BARBASTE, M. Laurent MOMMEJA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

Mme Marie MONFERRAN, Mandie HOFFMANN

Secrétaire de séance : Mme Monique BARBASTE

Monsieur le Président expose au Conseil d'administration les conditions de préparation du budget.

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il s'applique (article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2026 :

Section de fonctionnement :

| | |
|------------|---------------------------|
| Dépenses : | <u>18 200.00 €</u> |
| Recettes : | <u>18 200.00 €</u> |

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ



Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Monique BARBASTE



Date de la séance

Le 23 avril 2026

Date de convocation

Le 16 avril 2025

Date d'affichage

Le 16 avril 2025

Nombre de membres

| | |
|--------------|----|
| En exercice | 08 |
| Présents | 06 |
| Absents | 02 |
| Procurations | 00 |

N° 2026/07

OBJET : Aide financière
exceptionnelle

Transmis à
la Préfecture
Le 28 avril 2026

Date de publication
Le 28 avril 2026

Certifié exécutoire

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mr Marc FERNANDEZ, Président,

PRESENTS :

M. Marc FERNANDEZ, Mme Laetitia SERVEILLE, Mme Myriam CALVIGNAC,
Mme Odile NEHR, Mme Monique BARBASTE, M. Laurent MOMMEJA

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : //

Absents :

Mme Marie MONFERRAN, Mandie HOFFMANN

Secrétaire de séance : Mme Monique BARBASTE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions
relatives aux missions des Centres Communaux d'Action Sociale ;
Vu la demande d'aide financière déposée par le Conseil départemental
concernant une situation d'endettement liée à des impayés de loyers, factures
d'énergie, charges courantes pour une famille demeurant à Beaupuy.
Considérant la situation sociale et financière du foyer, composée de 5
personnes dont 3 enfants à charge ;
Considérant le rapport social établi par un travailleur social de la maison des
solidarités du conseil départemental 31 ;
Considérant que cette situation fragilise l'équilibre du foyer et expose la
famille à un risque d'expulsion ;

Après en avoir délibéré

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

D'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 350 € à une
famille beaupéenne, destinée à un règlement partiel de la dette liée aux
dépenses énergétiques.

Article 2 :

De préciser que cette aide sera versée directement à l'organisme
TotalEnergies.

Article 3 :

De prévoir que cette aide est accordée à titre exceptionnel et ne revêt pas un
caractère reconductible.

Article 4 :

D'imputer la dépense sur le budget du CCAS – Article 65133.

Pour Copie Conforme
Le Président,
Marc FERNANDEZ

Pour Copie Conforme
La secrétaire de séance,
Monique BARBASTE

